



## Commentaires des comptes 2020

### Remarques générales

Les comptes annuels 2020 se soldent par un excédent de revenus de 6'212 fr. 35. De légers écarts sont apparus pour certains postes budgétaires. Ils sont commentés ci-après.

Le budget annuel d'un montant global de 56'000 fr. pour la direction sur l'ensemble de la période de prestations 2020–2023 a été sous estimé, mais les moyens à disposition de la direction ont été employés de manière efficace, les coûts de traduction ont été inférieurs aux prévisions et les charges ont pu être maintenues au plus bas. Ce principe doit être également respecté pour toute la période contractuelle 2020–2023.

Le Canton a participé à hauteur de 40% aux frais de la direction et a pris en charge les frais de traduction à 100%. L'organe de vérification des comptes (ROD Treuhandgesellschaft des Schweizerischen Gemeindeverbands AG) effectue la révision des comptes jusqu'à l'Assemblée des délégués 2021.

**Le Comité propose à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes annuels 2020.**

### Commentaires des divers postes budgétaires

Pos. 3110.3000.01 (Indemnisation du Comité): comme convenu, la présidence a perçu une indemnité de 1'000 fr., la vice-présidence une indemnité de 600 fr. Les membres du Comité ont été indemnisés sous forme de jetons de présence d'une valeur de 80 fr. par séance pour leur participation à l'Assemblée des délégués, aux trois séances du Comité ainsi qu'aux entretiens de controlling de 23 institutions culturelles. Les dépenses de 5'120 fr. ont été légèrement inférieure au budget (6'000 fr.).

Pos. 3110.3130.02 (Honoraires de la direction): comme convenu par contrat, la direction a été assurée par BHP Raumplan S.A. (Florian Schuppli) et Jura bernois.Bienne (André Rothenbühler). Les charges de 15'393 fr. 70 ont été légèrement moins élevées que le montant budgété (16'500 fr.). Les charges se sont réparties comme prévu à 3/4 pour BHP Raumplan S.A. et 1/4 pour Jura bernois.Bienne.

Pos. 3110.3130.04 (Controlling/ Contrats de prestations): les charges de 8'480 fr. 40 ont été nettement moins élevées que budgétées (13'400 fr.). Cela s'explique par le fait que les travaux de consultation des communes pour l'adaptation de la liste des institutions culturelles d'importance régionale 2024-2027 ont été moins importants que prévu. A côté de cette consultation, les autres tâches ont été la préparation et la participation des codirecteurs aux séances des groupes de travail de l'Office de la culture du canton de Berne, du CJB et du Service de la culture de la Ville de Bienne pour la coordination des travaux et la préparation des contrats de prestations 2024–2027.

Pos. 3110.3130.05 (traductions): les charges de 6'136.80 fr. ont été nettement moins élevées que budgétées (10'000 fr.). Cela s'explique par le fait que les travaux de consultation des communes pour l'adaptation de la liste des institutions culturelles d'importance régionale 2024-2027 ont été moins importants que prévu.



## Commentaires du budget 2022

### Remarques générales

En plus des subventions à verser annuellement aux institutions culturelles selon les contrats de prestations 2020–2023 (Pos. 3110.3634.01), on compte sur des charges totales de 56'000 fr. pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes. On s'attend aux mêmes charges que budgétées pour 2021.

### Commentaires des postes budgétaires

Pos. 3110.4611.01 (Subventions cantonales): le Canton participe à 40% aux frais relatifs à l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes.

Pos. 3110.4611.02 (Subventions cantonales, traductions): le Canton prend en charge les frais de traduction à 100%.

Pos. 3110.4612.01 (Subventions communales): les subventions communales correspondent aux subventions annuelles à verser selon les contrats de prestations conclus avec les institutions culturelles d'importance régionale pour la période contractuelle 2020–2023.

Pos. 3110.4612.02 (Contributions communales): les contributions communales pour l'accomplissement des tâches du Syndicat de communes sont calculées selon une contribution par habitant de 12,5 ct. x 226'057 habitants (LPFC 2017).

**Le Comité propose à l'Assemblée des délégués et déléguées d'approuver le budget 2022.**